

Copie.

Legacion de Espana

en Berna

No 29.

Dans des instructions que l'Administration des postes suisses a adressé à ses services en date du 9 avril en cours, elle a ordonné la confiscation de nombreux journaux étrangers, parmi lesquels figurent rien moins que 18 quotidiens espagnols, dont quelques-uns, comme "La Vanguardia" de Barcelone, à tendance modérée. Les 18 journaux en question sont publiés dans le territoire entièrement contrôlé par le Gouvernement de la République.

Il n'y a dans l'énumération de l'Administration des postes suisses aucune publication paraissant dans la zone occupée par les rebelles. Ces journaux de propagande faccieuse entrent librement en Suisse et ils peuvent être achetés sans entrave chez les marchands de journaux.

En outre, d'après les mêmes instructions, seront confisqués les imprimés de la propagande provenant de la Généralité de la Catalogne, du Commissariat de la propagande à Barcelone et du Ministerio de Propaganda du "Gouvernement du Front populaire, à Valencia". Donc, toutes les sources de propagande du Gouvernement légitime de la République sont atteintes par les instructions de l'Administration des postes suisses.

Par contre, parmi les centres de propagande des éléments qui se sont déclarés en ouverte rébellion envers le Gouvernement légal d'Espagne, seul celui de Falange espagnole à Valladolid est atteint.

La Légation d'Espagne à Berne se résiste à croire que l'Administration des postes suisses ait interprété exactement dans ces instructions la pensée du Conseil

Au Département Politique Fédéral  
Division des Affaires Etrangères

B e r n e .



Copy

Légation de Espagne

en Berne

Fédéral. C'est pourquoi elle se permet d'attirer sur ce cas l'attention du Département Politique Fédéral et de lui faire part de ses sincères regrets du fait qu'un organisme officiel suisse n'ait pas montré dans la circonstance un plus grand esprit d'équité.

La Légation d'Espagne ne doute pas que ces instructions, qui produiront inévitablement une pénible impression au Gouvernement de la République, seront l'objet d'une révision pour mieux les adapter au souci d'impartialité. La Légation d'Espagne à Berne saisit cette occasion pour renouveler au Département Politique Fédéral les assurances de sa haute considération.

Berne, le 20 avril 1937.

En outre, d'après les mêmes instructions, sont confiées les imprimés de la propagande de la généralité de la Catalogne, du Commissariat de la propagande à Barcelone et du Ministère de Propagande du "Gouvernement du Front populaire, à Valence". Donc, toutes les sources de propagande de gouvernement légitime de la République sont atteintes par les instructions de l'Administration des postes suisses.

Par contre, parmi les centres de propagande des éléments qui se sont déclarés en ouverte rébellion envers le Gouvernement légal d'Espagne, seul celui de Valence est atteint.

La Légation d'Espagne à Berne se réjouis de constater que l'Administration des postes suisses ait été prête exactement dans ces instructions la pensée du Conseil

An Département Politique Fédéral  
Division des Affaires Étrangères

B e r n e .